

Septembre 2026 à juin 2027

Tarif annuel 60h (2h/semaine) 1 750 €* TTC

Possibilité de régler en plusieurs mensualités à partir de **175 €/mois** (sous conditions)

*Une majoration de 140 € s'applique sur certains cours du samedi. Reportez-vous aux astérisques ci-dessous.

Nous proposons pendant l'année scolaire des cours d'anglais hebdomadaires pour les enfants de 3 à 10 ans dans notre école partenaire, Sainte-Clotilde.



Maternelle et Primaire			
Niveaux	Classes	Mercredi	Samedi
EY3/Pups	PS	10h-12h	09h-11h* 14h30-16h30
EY4/Ducks	MS	13h-15h 15h30-17h30	09h-11h* 11h30-13h30 14h30-16h30
EY5/Owls	GS	10h-12h 13h-15h 15h30-17h30	09h-11h* 11h30-13h30 14h30-16h30
PP1/PSA	CP	10h-12h 15h30-17h30	09h-11h* 11h30-13h30 14h30-16h30
PP1	CE1/2	10h-12h	09h-11h*
PP2	CE1/2	10h-12h 15h30-17h30	09h-11h* 11h30-13h30 14h30-16h30

Primaire			
Niveaux	Classes	Mercredi	Samedi
PP2	CM1/2		11h30-13h30 14h30-16h30
PP3	CE1/2	10h-12h 13h-15h	09h-11h* 11h30-13h30
PP3	CM1/2	10h-12h 13h-15h	11h30-13h30 14h30-16h30
PP4	CM1/2	10h-12h 13h-15h 15h30-17h30	09h-11h* 11h30-13h30
PP5	CM1/2	10h-12h	14h30-16h30

EY : Early Years (niveaux maternelle)

PP : Primary Plus (niveaux primaire)

PSA : Primary Starter A (niveau CP)

Nos cours pour enfants bilingues sont spécialement conçus pour optimiser le potentiel de votre enfant en consolidant et en améliorant ses compétences en anglais au sein d'un environnement scolaire anglophone.

Section Bilingue		
Niveaux	Classes	Mercredi
BL4/PS1	MS	13h-15h 15h30-17h30
BL5/PS2	GS	13h-15h 15h30-17h30
BL6/P1	CP	13h-15h 15h30-17h30
BL7/P2	CE1	13h-15h 15h30-17h30

BL : Bilingual (Section bilingue)

PS : Pre-school (niveaux maternelle bilingue)

P : Primary (niveaux primaire bilingue)

Updated on 24/04/2026



Nous contacter : British Council

✉ contact@britishcouncil.fr

☎ 01 49 55 73 00

<https://bit.ly/conditionsbc>

Le British Council estime que tous les enfants ont un potentiel et que chaque enfant compte – partout dans le monde.

Le British Council soutient la déclaration établie par l'article 19 de la CNUDE 1989 qui stipule que tous les enfants ont le droit d'être protégés de toute forme de maltraitance.